



COMMUNIQUÉ

Cayenne,
Le 3 mars 2007

Les associations de protection de la nature de Guyane, impliquées depuis plus de 10 ans dans la construction du parc national de Guyane, en saluent la création. Cet outil doit apporter dans le sud du département une dynamique nouvelle pour la préservation des habitats naturels et des espèces animales qui en dépendent, et pour le respect des modes de vie et des richesses culturelles. À l'image de cette aire protégée, les enjeux sont immenses : adossée au parc national brésilien Tumucumaque, elle constitue le plus grand outil au monde de protection de la forêt tropicale.

Cependant d'importantes menaces pèsent sur cette région et, selon nous, elles sont encore très insuffisamment considérées par le parc national. L'orpillage a pollué pendant des années le processus de mise en place du parc, par ses impacts sanitaires, écologiques, économiques, sociaux, humains. Aujourd'hui créé, le parc est toujours confronté à cette activité destructrice qui ne devrait pas y avoir droit de cité, puisqu'elle souille les milieux naturels et néglige les communautés traditionnelles.

Une nouvelle fois, nous demandons que les moyens soient mis en œuvre pour que l'activité minière, légale et illégale, cesse dans tout le périmètre du parc national. Nous demandons aussi que tous les efforts pour tisser et renforcer les liens fragiles entre les volontés de développement des communautés et le respect des équilibres écologiques globaux de cette région de l'Amazonie, soient entrepris. Enfin, nous demandons que dès la mise en place des travaux de rédaction de la charte du parc, soient abordés les points de faiblesse du présent décret, identifiés et mis en avant lors de l'enquête publique:

- Le périmètre du cœur du parc, assurant une protection forte, est notamment insuffisant dans la partie sud-ouest, ce que nous affirmons depuis toujours et qui rejoint les préoccupations récemment exprimées par les Wayanas;
- les activités humaines semblent insuffisamment encadrées;
- des zones de réserves intégrales doivent absolument être mises en place, en accord avec les communautés d'habitants.



Les associations de protection de la nature de Guyane savent que le défi est majeur mais nécessaire et entendent continuer leur travail pour la conservation en Guyane, en intégrant au mieux cette nouvelle aire protégée dans leurs actions quotidiennes. Elles garderont toutefois un regard critique mais constructif en espérant que toutes les personnes concernées par ce parc sauront s'investir avec conviction pour que cet outil puisse jouer pleinement son rôle.

Contacts :

KWATA : 05-94-25-43-31 / kwata@nplus.gf

GEPOG : 05-94-29-46-96 / ass.gepog@wanadoo.fr

SEPANGUY : 05-94-29-04-26 / sepanguy@wanadoo.fr